

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 080555

du conjoint 2009

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2048

Société :

112157

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MR BENCHERIF

Sidi - Sidi

Date de naissance : 01-02-1952

Adresse :

Tél. : 0661453762

Total des frais engagés : #679 # 183 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

MR BENCHERIF sidi 70 ans

Lui-même

Conjoint

Age: 70 ans
Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :



MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/08/2022	C	3	73000 Dhs	Professeur El Mouti Mohamed Urologue Sahmouna - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourguiseur	Date	Pharmacie LILAS 4 bis, Rue Rezgui - Bd. Abdelloumen 40000 Casablanca Tél/Fax : 952213580
Mrse SEKKAT LILAS 4 bis, Rue Rezgui - Bd. Abdelloumen 40000 Casablanca	13/02/2022	Mme. SEKKAT LILAS 4 bis, Rue Rezgui - Bd. Abdelloumen 40000 Casablanca Tél/Fax : 952213580

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

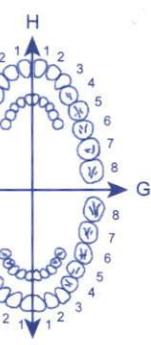
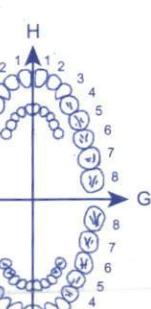
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan radiologique.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	$ \begin{array}{c c} H & G \\ \hline 25533412 & 21433552 \\ 00000000 & 00000000 \\ \hline D & G \\ 00000000 & 00000000 \\ 35533411 & 11433553 \\ \hline B & \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur EL MRINI M

Chirurgien Urologue

Membre de la Société Internationale d'Urologie

الدكتور المريني محمد

أستاذ في جراحة الكلى والمسالك البولية
عضو الجمعية العالمية لجراحة
الكلى والمسالك البولية

Casablanca, le
22 MAR 2020

Mr. El Mrini

Mr. El Mrini

Unadox 26.80 x 314 x 112 x 100

Pharmacie LILAS M
Mme. SEKKAT Laila
4 bis, Rue Rechouer / Bd. Abdelloumen
Jasr El Hôpital - Casablanca
Tél/Fax : 0522 27 65 80

Neosup 74.80 x 2 x 112 x 100

Pharmacie LILAS M
Mme. SEKKAT Laila
4 bis, Rue Rechouer / Bd. Abdelloumen
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél/Fax : 0522 27 65 80

379,00

Pharmacie LILAS M
Mme. SEKKAT Laila
4 bis, Rue Rechouer / Bd. Abdelloumen
Jasr El Hôpital - Casablanca
Tél/Fax : 0522 27 65 80

Professeur EL MRINI Mohamed
Chirurgien Urologue

76, Bd. Abdelloumen - Casablanca
Tél.: 05 22 25 36 36 - Fax : 05 22 25 88 80

NEOCIP® 500 mg

Chlorhydrate de Ciprofloxacine

10 Comprimés pelliculés



LOT : 104
PER : SEP 2024
PPV : 74 DH 80



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

NEOCIP® 500 mg

Chlorhydrate de Ciprofloxacine

10 Comprimés pelliculés



LOT : 104
PER : SEP 2024
PPV : 74 DH 80



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

URADOX® 2mg

Doxazosine

30 Comprimés sécables

LOT : 108
PER : NOV 2023
PPV : 76 DH 50



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

URADOX® 2mg

Doxazosine

30 Comprimés sécables

LOT : 108
PER : NOV 2023
PPV : 76 DH 50



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

URADOX® 2mg

Doxazosine

30 Comprimés sécables

LOT : 108
PER : NOV 2023
PPV : 76 DH 50



PHARMACEUTICAL INSTITUTE